

VOL. XIV

MARS 1908

N° 3

---

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Es mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de mars* :— Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—Oraison funèbre de Messire Jean-Baptiste de la Croix de St-Valier, second évêque de Québec.—Marion-Lafontaine, Benjamin Sulte.—Le chevalier D'Andigny de Grand-Fontaine, Régis Roy. — Réponses : Le sieur de Sauvolles, P.-G. R. Le naufrage de l'*Eléphant*.—Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à conserver la collection du *Bulletin des Recherches Historiques*, nous rendaient service en nous envoyant les numéros suivants : Année 1901 : *septembre* et *octobre* ; Année 1905 : *mars*.

---

**Abonnement . . . . . \$2.00 par année.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

---

N.-E. Dionne, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours*—1764-1906—Tome III. Prix : \$3.00. S'adresser à l'auteur, 29, rue Couillard, Québec.

R. P. Adrien-N. Valiquet, *Calendrier et bulletin des paroisses françaises de la ville de Québec, année 1908*. Prix : \$0.25. En vente dans toutes les librairies.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XIV

MARS 1908

N° 3

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

Avant de continuer ces notes historiques, je crois devoir avertir les lecteurs qu'elles nous menacent, eux et moi, de durer encore longtemps. Pour qu'elles soient moins ennuyeuses, sinon plus intéressantes, je tâcherai d'extraire des lettres que je publie, d'abord tout ce qui concerne les évêques, le Chapitre de Québec et les principaux personnages que M. De L'Orme eut l'occasion de voir à Paris. Nous verrons ensuite ce qu'il dit des nominations civiles et militaires faites au Canada par la Cour de France et des événements importants dont il fut le témoin. Plusieurs pages seront consacrées à la famille du zélé chanoine, en particulier aux quatre neveux qu'il protégea à Paris avec une affection et un dévouement vraiment admirables. Enfin j'écrirai de courtes notices biographiques sur deux ou trois chanoines dont les noms reviennent souvent dans les lettres de M. De L'Orme ; je profiterai de l'occasion pour faire connaître les deux premiers prêtres Acadiens ordonnés plus de

quarante ans avant, " le premier prêtre Acadien, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg " (1).

Comme dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, il faut évidemment se limiter à " l'inédit," j'éviterai, autant que possible, de rappeler des faits connus ou qui devraient l'être. Ainsi pour ce qui regarde les *Evêques de Québec*, ce n'est pas ici qu'il faudrait chercher leurs notices biographiques, mais dans l'ouvrage que j'ai publié en 1889. Les lettres de M. De L'Orme confirment ce que j'ai écrit alors et ajoutent des détails intéressants sur les rapports des évêques avec le Chapitre.

M. De L'Orme écrit au Chapitre le 1<sup>er</sup> mai 1735 :  
" Comme je voudrais, messieurs, ne vous être point à charge du tout en travaillant ici à vos affaires, mes amis m'ont conseillé de vous engager à écrire en corps une lettre à M. le cardinal de Fleury, dans le goût de celle dont vous trouverez ci-joint le modèle, auquel vous ajouterez ou retrancherez suivant que vous le jugerez à propos. Il n'en coûtera pas beaucoup à M. le cardinal, et par ce moyen le Chapitre se trouvera déchargé de la gratification qu'il me donne, supposé qu'il m'accorde un bénéfice de 2000 frs ou une pension de 1500 sur quelque abbaye ou évêché, ainsi que vous le demanderez. Je prie M<sup>sr</sup> notre évêque dans la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, de se joindre à vous pour ce sujet, et lui demande une lettre particulière ; j'espère qu'il ne me refusera pas cette grâce, non plus que vous....."

" Monseigneur le Cardinal de Fleury,

" Premier ministre en Cour.

" Monseigneur,

" Il y a environ douze ans que le Chapitre de Québec a député le sieur Hazeur De L'Orme, ci-devant curé et grand vicaire, en qualité de son agent et de celui du clergé du Canada, pour gérer en France leurs

(1) Voir *La Nouvelle-France*, 1903, page 310.

affaires. Il s'en est parfaitement acquitté, jusqu'à présent ; mais il se plaint et avec raison depuis longtemps qu'il ne peut soutenir les différentes dépenses qu'il convient de faire, lesquelles augmentent de plus en plus à cause de la quantité d'affaires que le pays lui fournit, s'il n'a pas d'autres secours que ceux qui lui sont donnés de Canada, qui montent à environ 600 frs. Votre Eminence connaît mieux que personne les facultés du Clergé et du Chapitre qui ne sont pas riches. C'est pour cela que l'un et l'autre s'adressent à vous, Monseigneur, pour vous prier incessamment de faire rejailir vos bontés et libéralités sur cette nouvelle colonie, en accordant un bénéfice au dit sieur De L'Orme, ou une pension de 1500 frs sur quelque évêché ou abbaye vacants, qui serviront tant à la décharge du Chapitre qu'à soutenir son député et agent en France avec plus d'honneur. Il a sacrifié et consommé sa jeunesse à rendre service dans le pays pendant près de vingt ans qu'il a été curé et grand vicaire de feu M<sup>sr</sup> de St-Valier, ci-devant évêque de Québec, et le père, le frère et le beau-frère du dit sieur De L'Orme ont servi le roi avec distinction dans les places de conseillers qu'ils ont occupées au Conseil jusqu'à leur décès. La colonie en général, et en particulier le Clergé et le Chapitre de Québec vous auront une éternelle obligation de la grâce que Votre Eminence accordera à la personne pour laquelle ils s'intéressent. Ils vous la demande tous avec instance et ne cessent pour témoignage de leur reconnaissance d'offrir à Dieu leurs vœux et leurs prières pour la conservation de votre santé qu'ils regardent comme très précieuse au Canada et encore plus à la France dont vous êtes le soutien et l'appui.

“ C'est le Chapitre de Québec qui vous porte la parole pour tous, qui vous demande votre protection et qui a l'honneur d'être avec un profond respect

“ De Votre Eminence,

“ Monseigneur,

“ Les très humbles et très obéissants serviteurs.

“ Je ne mets point ici ma qualité de grand chantre, parce que M. le Cardinal pourrait s’imaginer que c’est un objet considérable et qui serait lui seul suffisant pour me faire vivre en France. Je prends seulement la qualité d’agent du Chapitre et du Clergé, parce que je rends service à l’un et à l’autre.”

Les chanoines de Québec ne jugèrent pas à propos d’écrire au cardinal de Fleury la lettre demandée par M. De L’Orme. Ils auraient bien aimé avoir une abbaye “ qui fût affectée à la qualité d’agent du Chapitre, mais il faudrait que cette abbaye fût unie au Chapitre. C’est à peu près ce que nous avons demandé, il y a trois ans. Nous demandâmes, lorsqu’on augmenta la prébende du doyen, que l’on donnât quelque bénéfice qui pût faire la mense du doyen et du chantre, attendu le peu de revenu que nous avons, et vous savez que cela nous fut absolument refusé. Il en serait de même maintenant si nous demandions un semblable fonds pour l’agent. Il vaut mieux prendre patience et attendre un temps plus convenable. M<sup>sr</sup> l’Evêque qui passe en France pourra plus aisément, étant sur les lieux, et ayant l’oreille du ministre, s’employer pour vous et obtenir pour vous ce que vous demandez. Nous vous prions de lui marquer de notre part et en notre nom pendant tout le temps de son séjour en France le profond respect que nous avons pour Sa Grandeur et notre sincère attachement pour sa personne..... La prébende canoniale a été pour cette année 712 frs. La vôtre par conséquent de 812.”

Le 1<sup>er</sup> mai 1736, M. De L’Orme écrit au Chapitre : “ Vous apprendrez la mort du cher M. de Brisacier, âgé de 94 ans, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, dont le mérite et la réputation ne sont pas inconnus au Canada où il a fait du bien tant qu’il a vécu. J’espère que vous ne l’oublierez pas dans vos saints sacrifices. C’est M. l’abbé de Combe qui est supérieur à sa place.”

M. De L'Orme aurait voulu demander l'abbaye de Bénévent remise par M<sup>sr</sup> Dosquet, pour le Chapitre ; mais à cause des difficultés qu'y trouvaient les chanoines de Québec, il eut à cesser ses démarches. Le 1<sup>er</sup> mai 1738, il leur écrit : " Vos souhaits sont accomplis, messieurs ; vous n'aurez point l'abbaye de Bénévent ; elle est donnée à un particulier qui compte en tirer plus de dix mille livres, charges acquittées. Vous êtes cause que je n'ai pas continué à la demander, sur ce que vous m'avez marqué dans votre lettre du 14 octobre dernier. Cependant rien ne convenait mieux à notre Chapitre que cette abbaye qui n'est pas fort éloigné de la nôtre, et pour laquelle nous n'aurions pas eu besoin d'obtenir de nouvelles bulles en Cour de Rome. Viendra peut-être un temps que vous n'aurez ni vos 5000 frs ni votre abbaye. Je souhaite que cela n'arrive pas. Si nous avons un brevet qui assurât ces 5000frs, je conviens avec vous qu'il vaudrait beaucoup mieux demeurer comme nous sommes ; mais tant que cette somme ne sera pas plus assurée qu'elle l'est, nous aurons toujours lieu de craindre. C'est une chose faite à laquelle il ne faut plus penser.

" J'ai cru vous avoir marqué...que le procès que nous avons contre La Brosse n'est point terminé...ce procès a déjà passé par deux tribunaux...Nous avons encore deux procès l'un contre M. Villegongis et l'autre contre la veuve Simon pour des rentes qu'elle refuse de payer. Ce dernier procès ne sera pas considérable ; mais celui que nous avons contre M. de Villegongis qui est un seigneur qui a sa terre auprès de notre prieuré de Chezelles me paraît plus important. Il s'est avisé dans le mois de juin ou juillet dernier d'envoyer les officiers de la justice dans notre moulin de Chezelles où ils ont faits un procès-verbal contre le meunier dont ils ont rompu la mesure de laquelle il se servait... ont répandu le vin qui était dans ses pintes, parce qu'il vent vin au public, en disant que sa mesure ne valait

rien pour son moulin et qu'ils voulaient qu'il en prit une autre du sieur Villegongis, et qu'il lui payât le droit de boutage pour vendre vin, parce qu'il était seul seigneur dans la paroisse de Chezelles. Les officiers après leur transport à Chezelles retournèrent à Villegongis où ils rendirent sentence contre le meunier, et le condamnèrent à l'amende pour avoir pris d'autres mesures que celle de Villegongis et pour avoir vendu du vin sans sa permission. Cette sentence a été signifiée au meunier qui a fait refus d'obéir ; en conséquence de ce refus, une autre sentence est intervenue qui permet de saisir et enlever les meubles de ce meunier. On vint m'apporter ces sentences à Méobec lorsque j'y étais ; et peu de temps après j'en fis faire appel au Parlement où nous sommes actuellement ... Il s'agit de savoir si M. de Villegongis est seigneur de Chezelles ou nous. De temps immémorial, les seigneurs de Villegongis ne se sont point avisés d'exercer la justice dans la paroisse de Chezelles. Dans tous les anciens baux passés par les religieux de Méobec, les fermiers ont été tenus de payer au bailli de Méobec une somme de dix livres pour exercer la justice de Chezelles où nous avons droit de four banal, où nous avons droit de servitude sur les hommes et sur les femmes. Nous sommes seigneurs décimateurs dans toute la paroisse.....

“ J'ai enfin vendu tous nos bois pour la somme de 9000 frs et un pot de vin de cent pistoles..... Ainsi cette vente avec celle que j'ai faite, il y a plus d'un an, pourra monter à treize mille quatre ou cinq cents livres ; ce qui me donne lieu de croire que nous n'y perdrons pas, quoi qu'il y ait beaucoup de faux frais.”

21 mars 1739—Lettre à son frère :

“ L'on dit que nous aurons pour évêque M. de Lauberivière qui n'est âgé que de 29 à 30 ans. Il est fils d'un président à mortier du parlement de Grenoble. Il a un frère président de la chambre des comptes au même endroit. Il a demeuré 10 ans à St.-Sulpice.



C'est un homme, dit-on, d'une grande piété et qui a du savoir. Je ne l'ai point encore vu, parce qu'il n'est pas déclaré que ce soit lui qui soit évêque au Canada. M. Couturier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice, qui sans doute l'a demandé pour évêque à M. le Cardinal, n'a point voulu jusqu'à présent rien déclarer, le fait est qu'il est arrivé de Grenoble depuis environ 15 jours et qu'il demeure au Séminaire de St-Sulpice. M. Vincelotte l'a été voir et l'a salué comme évêque de Québec. Il ne s'en est pas beaucoup défendu, ce qui donne lieu de croire que ce peut être lui qui a été choisi. Dès l'année dernière, on en a parlé. Si j'apprends quelque chose de plus positif avant de finir ma lettre, je vous le manquerai....

“ M. Vincelotte ayant appris par nos vaisseaux arrivés de l'automne dernier du Canada que l'archidiaconé était vacant, l'a demandé et fait demander à M. l'abbé de l'Isle-Dieu par MM. du Séminaire des Missions Etrangères (MM. de Montigny, DeCombe et Collet). Il lui en a accordé les provisions sans que j'en susse rien et à l'insu de M. Dosquet. Je vous avoue que j'en ai été extrêmement surpris. Il se trouve..... très embarrassé présentement. Depuis la démission faite par M. Dosquet, l'archidiaconé est tombé en régle. Or, n'ayant pas pris possession avant ce temps, ni par procureur, ni par lui-même, il en est de plein droit déchu. Je sais qu'il sollicite pour avoir le droit de régle. Peut-être l'aura-t-il, si personne ne s'y oppose. Je l'aurais demandé pour vous, mais vous êtes dans une situation qui n'est guère convenable à une place comme celle-là, eu égard à vos sueurs qui vous incommodent très fort, et aux fréquents voyages qu'un archidiacre est obligé de faire dans le diocèse. Pour moi je pense qu'on laissera à l'évêque le soin d'y pourvoir. J'aimerais mieux que l'on vous donnât la place de conseiller clerc. J'en ai parlé au Bureau ; on m'a dit d'attendre que la nomination de l'évêque fut faite.

“ ...Je viens d'apprendre que c'était M. de Laubervière, dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre, qui était nommé évêque de Québec. Je l'ai été voir et lui ai fait mon compliment qu'il a reçu très gracieusement. Comme il était fort tard lorsque je le vis, il me pria de le venir voir souvent pour prendre avec moi les lumières et les connaissances qui lui sont nécessaires pour le Canada. Je n'y manquerai pas, je l'engagerai à faire pour vous tout ce qui conviendra, et surtout à demander à M. de Maurepas la charge de conseiller clerc. Il m'a paru d'une physionomie très prévenante et d'un air assez poli. Tout ce que je crains est qu'il n'ait trop sucé le lait de Saint-Sulpice. Il est, dit-on, très pieux, et a parfaitement bien fait dans la licence. Je ne sais pas encore s'il aura le temps de se faire sacrer avant le départ des vaisseaux. Un des directeurs de St-Sulpice m'a dit qu'il croyait que la Cour le ferait passer sans être sacré.

“ Qu'irait-il faire en Canada ? nous avons besoin d'un évêque pour faire des prêtres dont le diocèse est pressé. Il y a trois jeunes gens qui sont passés cet automne, qui sont MM. de la Corne <sup>(1)</sup>, Mercereau et Guillory, pour se faire ordonner. Ils arrivèrent à Vannes, en Bretagne, et allèrent voir M. l'évêque de l'endroit qui les reçut bien ; mais il leur fit entendre que ne donnant pas souvent les ordres, ils pourraient attendre trop longtemps, par conséquent qu'il convenait mieux qu'ils allassent à Rennes avec une lettre de recommandation pour l'évêque, qu'ils y seraient plus tôt ordonnés. Ils sont venus à Rennes où ils ont été parfaitement bien reçus de M. l'évêque, qui les a placés lui-

---

(1) Ce M. de la Corne devint chanoine du Chapitre de Québec, puis délégué en France. Comme l'annonce le titre de ces notes historiques, nous publierons quelques-unes de ses lettres, en les faisant précéder d'une courte notice biographique. M. Mercereau fut curé de St-Joseph de Lévis et mourut curé de Verchères ; M. Guillory, curé de St-Jean, I. O., jusqu'à sa mort, (*Tanguay*).

même dans le grand séminaire avec ordre au supérieur de leur donner tout ce qui leur serait nécessaire. Il les a y été voir souvent et les a fait venir dîner chez lui. Ils sont actuellement prêtres tous trois. Je crois que la Cour fera quelque chose pour eux, eu égard à la dépense qu'ils ont été obligés de faire."

Lettre à son frère, 14 mai 1739 :

"..... J'envoie au Chapitre la décision des difficultés que l'on m'a demandée, tirée des archives du Chapitre de Notre-Dame de Paris... Vous verrez que les appointements ne sont dus à M. de Lotbinière que du jour de la prise de possession, et non du jour de la nomination, non plus que le gros ; vous saurez en second lieu qu'il ne doit pas être encensé seul de trois coups, que les dignités le doivent être aussi.

" Il est constant que vous êtes dans le cas des curés usés dont vous devriez avoir la pension. Vous vous plaignez de ce que l'on vous pique, parce que vous êtes des 4 à 5 mois absent du chœur. Vous ne le devez pas trouver mauvais. Ce sont les règles de piquer les chancines, à la réserve du temps des vacances et de la maladie. Si l'on vous pique dans ces temps-là, on a tort.

" C'est M. l'abbé Couturier qui a fait nommer M. de Lauberivière par M. le cardinal qui le trouva bien jeune en le voyant. Le roi lui dit aussi, lorsqu'il alla le remercier de sa nomination à l'évêché de Québec, qu'il avait l'air jeune. En effet il n'a que 28 à 29 ans (1). Il a demeuré dans le séminaire de Saint-Sulpice pendant dix ans. C'est, comme vous voyez, un temps suffisant pour goûter l'esprit et les manières sulpiciennes. C'est une envie, qu'il a fait paraître dans la licence qui n'a fini que l'année dernière, d'aller en mission, qui lui a procuré l'évêché de Québec. Il faut convenir qu'il a beaucoup de zèle, beaucoup de piété, de l'esprit

---

(1) Il était né le 16 juin 1711. Il n'avait pas encore 28 ans.

et de la vertu. Avec cela on peut faire un bon évêque ; mais il faudrait qu'il fût conduit par une personne qui n'eût aucune prévention contre notre pays. Je lui ai rendu plusieurs visites. Il m'a paru avoir en moi quelque confiance, me priant de l'aller voir souvent pour l'instruire de ce qui regarde le diocèse, et je l'ai fait. S'il veut profiter des conseils que je lui donnerai, il ne s'en repentira pas ; mais je crains tout de la part de messieurs de Saint-Sulpice chez qui il demeure actuellement. Ils ne manqueront pas de leur côté de l'instruire à leur façon, et vous savez que leur manière de conduire, remplie de minuties et de tracasseries, ne convient point dans notre pays, surtout dans une personne en place, dont le cœur, l'esprit et les manières ne doivent point être resserrés, mais ouverts à tout le monde, afin par là de s'attirer l'amitié d'un chacun. Dieu veuille qu'il tourne du bon côté, car le tout est de bien enfourner. Il a un air assez doux et prévenant. Il a, dit-on, de l'esprit, ayant fort bien fait la licence. Cela ne suffit pas : il faut avec cela de l'expérience et être parfaitement instruit de ce qui regarde les devoirs d'un évêque. C'est ce qu'il ne peut encore avoir, mais qu'il pourra acquérir pendant le séjour qu'il a encore à faire à Paris. Je voudrais pour cela qu'il allât demeurer au séminaire des Missions Etrangères au lieu de demeurer dans celui de Saint-Sulpice. Il y trouverait plusieurs évêques qui y logent, qui pourraient l'instruire, beaucoup d'abbés de condition qui lui apprendraient la manière de vivre dans le monde, et beaucoup de prêtres anciens qui le mettraient au fait du Canada ; ce qu'il ne trouvera pas dans le séminaire de St-Sulpice. Je vous ai marqué dans ma première que le ministre voulait qu'il passât dès cette année sans être sacré ; mais les inconvénients qu'on lui a fait sentir d'un pareil voyage et de son inutilité l'ont fait changer de résolution. Il ne faut donc point compter sur notre évêque pour cette année. Cependant si ses bulles fus-

sent arrivées de Rome assez à temps pour se faire sacrer je crois qu'il y serait passé. C'est un bien pour lui et pour le diocèse que cela arrive de la sorte ; car vous auriez un jeune homme bien neuf, au lieu que restant en France jusqu'à l'année prochaine, il pourra se mettre au fait des obligations attachées à l'épiscopat.

“ L'on envoie à M. Plante <sup>(1)</sup>, chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre. Celui que MM. du Séminaire avaient nommés l'année dernière, ne s'est pas trouvé propre. Il s'en est démis, et a demandé à aller à la Chine, où il est allé dès l'automne dernier. L'on envoie aussi pour le séminaire deux sujets que l'on m'a dit être fort bons. Il serait à souhaiter que l'on en envoyât d'anciens pour relever le Séminaire qui manque de sujets ; mais l'on n'en trouve pas aisément : peu de gens d'un certain mérite veulent quitter leur pays pour aller dans un autre qu'ils ne connaissent pas, à moins qu'ils n'y trouvent beaucoup d'avantages.....

“ J'écris au Chapitre encore une fois pour l'engager à écrire en corps à M. le cardinal de Fleury pour lui demander un bénéfice pour moi, ou une pension de 1300 frs, suivant le modèle que j'envoie. On me l'a refusé en 1736, en me disant que l'on écrirait volontiers, si le bénéfice que je voulais avoir se donnait pour toujours à l'agent du Chapitre qui est en France. En vérité peut-on penser de la sorte pour une personne qui a rendu au Chapitre des services aussi essentiels que ceux que j'ai rendus et que je rends tous les jours ?

“ Ces messieurs peuvent-ils penser que M. le Cardinal donnera pour toujours à un agent du Chapitre de Québec qui sera en France, un bénéfice de la nomination duquel le roi sera privé. Jamais il ne le fera ; au

---

(1) C'était le Séminaire des Missions Etrangères de Paris qui nommait le curé de Québec !

lieu qu'en demandant pour moi tant que je vivrai, il le pourrait accorder plus volontiers. Cela serait à la décharge du Chapitre, puisque je pourrais leur abandonner les 900 frs qu'ils me donnent, que je réduis à 600 frs, parce qu'ils ne m'en produisent pas davantage, eu égard aux voyages que je suis obligé de faire tous les ans de Paris en Berry et du Berry à Paris, les ports de lettres et carosses que je suis obligé de payer, etc. Ces messieurs ne pensent pas, et font connaître, en refusant ce que je demande, leur mauvais cœur et une très mauvaise volonté que je ne leur pardonnerai jamais <sup>(1)</sup>. Je ne dis pas que cette lettre me fasse obtenir un bénéfice ; mais ils feront au moins connaître qu'il ne dépendra pas d'eux de me faire du bien."

Lettre à son frère 21 mai 1739 :

"...Je vous ai marqué que l'archidiaconé avait été donné par l'abbé de l'Isle-Dieu à M. de Vincelotte, mais que M. Dosquet en avait pourvu M. de Miniac, ce qui a fait que M. Vincelotte a pris le parti de se désister de la nomination qui lui avait été faite antérieurement à celle de M. Dosquet ; mais pour ne point avoir de différend, il n'a pas voulu envoyer sa procuration en Canada, non plus que ses provisions, aimant mieux rester en France où il trouvera à se placer avantageusement, étant un garçon fort sage et fort rangé... La décision des difficultés qui sont entre le Chapitre et M. de Lotbinière...est entièrement contraire aux prétentions du Doyen. Comme il a souhaité qu'on fit la consultation il ne doit pas trouver mauvais d'en voir la décision.....

1<sup>er</sup> juillet 1739. ..." J'ai parlé au nouvel évêque de la place de conseiller clerc pour vous, au cas qu'on le laisse maître de demander un sujet. Il me dit qu'il

---

(1) M. De L'Orme avait parfaitement raison. Rien ne fut obtenu pour l'agent du *Chapitre*, tandis que plus tard un bénéfice fut donné *personnellement* à son successeur, l'abbé de la Corne, comme nous le verrons.

le ferait volontiers ; mais si vous m'en croyez, il faut absolument que vous engagiez M. le gouverneur et M. l'intendant à écrire en votre faveur au ministre. S'ils le font, vous pouvez compter l'avoir... M. notre évêque n'a pas encore reçu ses bulles de Rome ; ce qui fait que M. Dosquet gouverne toujours.....

1<sup>er</sup> février 1740. “ Je sais très mauvais gré à messieurs du Chapitre de n'avoir pas écrit au Cardinal la lettre que je leur demandais. La proposition qu'ils font d'avoir des bénéfices pour le doyen et le grand chantre n'aura jamais lieu. Nos chanoines ne pensent pas. Dieu les bénisse ! Je ne leur en parlerai jamais... Les Chapitres et les communautés sont des ingrats qui ne méritent pas qu'on s'occupe d'eux.”

21 mai 1740.—“ Il n'y a rien à craindre de la part du nouvel évêque pour les préventions, du moins il ne m'en a pas paru susceptible. Je l'ai instruit de mon mieux. Il a aussi fort écouté M. Vallier. Il cherche le bien et veut travailler à quelque prix que ce soit à se concilier tous les esprits, bien vivre avec son Chapitre, avec tout le monde, sans aucune partialité. Quoique fort jeune, il m'a paru prudent en bien des rencontres. Il manque d'expérience et ne paraît pas fort au fait du gouvernement ; mais aidé de bons conseils, surtout dans les commencements, il y a lieu de croire qu'il s'y mettra..... Il ne mène avec lui qu'un aumônier (1), un valet de chambre, et un laquais qui lui servira dans la suite de cuisinier. Son dessein est de loger au Séminaire de Québec et d'y vivre peut-être comme il a fait depuis sa nomination à l'épiscopat au Séminaire de St-Sulpice de Paris, buvant et mangeant au réfectoire avec les séminaristes. Je lui dis que cela était fort louable, que cependant dans la place qu'il occupait, il fallait de temps en temps représenter, en donnant à manger au gouverneur, à l'intendant, à son

---

(1) M. Pierre Paris.

clergé et aux notables de la ville. Il m'a dit qu'il comptait là-dessus et qu'il ne ferait rien contre les règles de la bienséance, qu'il lui fallait pour cela du linge, des couverts d'argent, une provision de bon vin, etc. Il a acheté tout cela; en un mot il ne veut point de singularité. Il demeurera dans le Séminaire de Québec jusqu'à ce qu'il trouve à s'arranger autrement.

“ Je lui ai parlé d'un canonicat pour M. Lechasseur; M. Dosquet lui en a aussi parlé et quelques autres personnes. Comme il n'est pas maître de donner les canonicats qui sont tombés en régle, il a demandé à la Cour la permission de les donner, ce qu'on n'a pas voulu lui accorder, en lui exposant que cela tirerait à conséquence, mais qu'il n'aurait qu'à présenter tel sujet qu'il jugerait à propos et que, sur sa réquisition, la Cour le nommerait. L'on m'a dit qu'il en avait demandé un pour M. Lechasseur; je crois qu'il l'aura dès cette année. Pour les autres canonicats, il est bien aise de connaître les sujets avant de les présenter. Il serait bon d'observer une chose qui est d'empêcher la nomination d'un 13<sup>me</sup> chanoine, ainsi que l'avait fait mal à propos M. Dosquet. Je me souviens que dans le temps je présentai un mémoire au ministre pour cela, qui écrivit à l'évêque de ne rien innover. Il faut voir si dans les statuts il est parlé d'un 13<sup>me</sup> chanoine. S'il n'en est pas parlé, je suis persuadé qu'en lui représentant doucement que les prébendes n'étant pas déjà trop fortes, il ne serait pas juste d'augmenter les charges. Faites-lui votre cour. Je lui ai parlé de temps en temps de vous. Je lui ai demandé des lettres de vicaire général, non pas, comme je lui ai dit, que je veuille m'en servir, mais seulement pour avoir un titre, ainsi que je l'ai eu du temps de M. de St-Vallier dont je lui ai montré les lettres de grand vicaire. Il m'a prié d'attendre à l'année prochaine, que j'aurais sans faute de ses nouvelles. Il a continué l'abbé de l'Isle-Dieu pour son grand vicaire au Mississipi, c'est



un homme capable et qui entend bien son métier. S'il ne m'envoie pas cette année les lettres de grand vicaire, je vous prierai dans la conversation de lui en dire quelque chose, et de lui faire sentir qu'il convient que j'aie ce titre, eu égard aux différentes nominations que je fais des cures dépendantes de Méobec.

“ M. Plante a bien fait d'accepter la cure de Québec et de ne point se démettre de son canonicat qu'au bout de l'an. Cela fera connaître que les Canadiens sont capables de faire quelque chose.”

Dans la même lettre, il est question d'une délibération du Chapitre pour empêcher M. le grand vicaire Miniac de passer en France, et des Frères Charrons de Montréal. M. De L'Orme dut instruire le nouvel évêque des affaires de cette communauté, affaires très compliquées, pour lesquelles l'abbé de l'Isle-Dieu et M. De L'Orme se donnèrent bien du mal. Ce serait ennuyer les lecteurs que de leur en parler davantage et de leur citer les nombreuses pages écrites sur ce sujet par les délégués des évêques et du Chapitre. Il y aurait là-dessus tout un volume. La *Vie de la Vénérable Mère d'Youville*, par Madame Jetté, donne au chapitre VII, un excellent résumé de cette histoire. Ce fut, sans doute, pour être agréable à M. De L'Orme que le nouvel évêque chargea son frère Thierry Hazeur, grand pénitencier, de prendre possession, en son nom, du siège épiscopal, au lieu de nommer pour cette importante fonction M. de Lotbinière, le doyen du Chapitre.

(A suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

---

ORAISON FUNÈBRE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE  
DE LA CROIX DE ST-VALIER, SECOND ÉVÊQUE  
DE QUÉBEC, DÉCÉDÉ À L'HOPITAL-GÉNÉRAL,  
PRÈS QUÉBEC, LE 26 DÉCEMBRE 1727 (1).

*Requievit spiritus Elie super Elizeum.*

— *L'Esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée.*

(4<sup>e</sup> Liv. des Rois, ch. 2).

Quand je me rapelle, M., le souvenir du premier Prélat de la Nouvelle-France, je me représente cet Elie de l'ancien testament, cet homme puissant en œuvres qui avait rempli tout Israël du bruit de ses merveilles, et de sa sainteté. Le nom de Montmorency qu'il porte semble être d'un heureux augure pour nous retracer le mérite de sa personne. Car si dans l'ancienne France le nom fameux de Montmorency aussi ancien que la monarchie s'est immortalisé dans tous les siècles à cause des exploits de force et de valeur qu'ils ont faits depuis l'établissement du royaume et des services importants qu'ils ont rendus à la Couronne et à l'Etat, dont ils ont occupé les premières places ; l'on peut dire que dans la Nouvelle-France la mémoire d'un Montmorency y sera la bénédiction dans tous les siècles, et que cet illustre nom y sera toujours respectable tant que le nom chrétien s'y conservera. *In memoria aeterna erit justus.* En effet ce pays n'est-il pas redevable à un Montmorency d'avoir fait respecter les fleurs de lys jusqu'au milieu de la barbarie, et d'avoir arboré le premier étendard de la croix dans une terre d'infidèles qu'il a soumis au joug de l'Évangile ? Comme un autre Elie, n'a-t-il pas fait pleuvoir les eaux de la grâce sur une terre que Dieu semblait avoir frappé de malédiction à cause de sa stérilité ? N'a-t-il pas porté l'abon-

---

(1) On attribue cette oraison funèbre à M. l'abbé Fornel. Nous devons la copie de ce document à M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec.

dance de l'huile, je veux dire les onctions de la grâce, au milieu de la plus grande indigence ! N'a-t-il pas enfin anéanti toutes les idoles de Baal et détruit leurs mystères profanes en substituant le mystère de l'autel à toutes les superstitions payennes ? Car voilà le précis de son éloge. Il fallait enfin après tant de prodiges que ce nouvel Elie consumé d'années, épuisé des fatigues, des sueurs et des travaux de son apostolat, après avoir rempli une longue et pénible carrière au service de cette église, fut transporté de la terre au ciel. Il prévient ce moment : à l'exemple d'Elie, il choisit un Elisée pour être son successeur. *Requievit spiritus Elie super Elizeum.* A ces mots ne vous retracez-vous pas, M., son illustre successeur qui fut l'héritier de ses vertus vraiment apostoliques, et auquel il est vrai de dire ce que l'Écriture dit d'Elisée, que l'esprit d'Elie s'était reposé sur lui ! *Requievit spiritus Elie super Elizeum.*

Quelle gloire après cela pour cette nouvelle église du Canada d'avoir possédé deux si grands personnages ? En effet si après une révolution de quatre lustres écoulés depuis la mort de ce premier Prélat de la Nouvelle-France, nous restons encore embaumés par l'odeur de ses vertus, qui ne contribuèrent pas moins à édifier cette église naissante qu'à l'agrandir et la perfectionner, ne puis-je pas dire de son digne successeur, que la mort vient de nous enlever et qui fait l'objet de nos regrets, qu'il reçut aussi bien qu'Elisée le double esprit d'Elie, je veux dire qu'il fit revivre en sa personne la sainteté et le zèle de son prédécesseur. *Requievit spiritus Elie super Elizeum.*

C'est à ces deux vertus que je m'arrête pour composer l'éloge funèbre que je consacre à la mémoire de Messire Jean Baptiste de La Croix de Saint-Valier, Conseiller du Roy en ses conseils, second Evêque de la Nouvelle France, dont la vie a été un tissu d'actions si nobles, si saintes et si héroïques qu'en nous laissant

édifiés par l'exemple de ses vertus, il nous a mis dans l'impuissance de faire connaître l'étendue de son mérite. Ce n'est pas dans l'espérance de remplir ce sujet que j'entreprends de le traiter ; c'est seulement pour répondre aux empressements qui m'ont été faits, et pour me mettre à couvert des justes reproches que l'on aurait sujet de me faire, si, manquant de reconnaissance, je refusais de parler dans une occasion où la matière est si abondante et si propre à édifier, qu'elle n'a besoin ni d'être ornée pour plaire, ni d'être épuisée pour donner de l'émulation.

PREMIÈRE PARTIE

Nous regrettons un Prélat qui jusqu'à la fin de sa vie a toujours marché devant le Seigneur avec justice et sainteté. Mettons au jour cette pensée. Il semble d'un bon augure de lui avoir fait porter le nom de Jean-Baptiste. Dieu, dont tous les desseins ne sont que bonté et miséricorde, le destinait pour être placé sur le chandelier de cette Eglise, afin qu'on pût dire de lui ce que J.-C. avait dit de son précurseur, qu'il était une lumière ardente et luisante. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Luisante pour être en vue de tous les fidèles et les édifier par l'éclat de ses œuvres, et ardente pour leur faire part de ses divines influences et leur communiquer les S<sup>tes</sup> ardeurs de son zèle et de sa charité. Ce n'était pas une faible lumière pour être cachée sous le boisseau, ou pour briller seulement dans l'obscurité d'une retraite ; ce devait être un flambeau ardent et un astre brillant attaché au firmament de l'Eglise pour être en vue de tout le monde. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Or pour voir l'éclat de cette belle lumière de notre Jean-Baptiste, suivons-le dans tous les états de sa vie où il a fait éclater sa sainteté. Mais qu'aperçois-je d'abord ? Quelle spectacle surprenant se présente à mes yeux ! Notre nouveau Jean-Baptiste se sanctifie dans la Cour des Rois au milieu des délices ; quel prodige !

Vous disiez autrefois, Seigneur, qu'on ne voyait à la cour des monarques que des hommes de plaisir, vêtus mollement, et qui semblables à des roseaux flexibles se laissent agiter par tous les vents de l'inconstance et du changement. Mais jetez vos yeux sur l'abbé de St-Valier qui réside à la cour du plus grand des monarques où il fait les fonctions d'aumônier ; ce n'est point un homme qui aime la bonne chair ou qui recherche le luxe des habits : ce n'est point un homme qui soit sujet à des vicissitudes de piété et de relâchement et qui pour vouloir partager son cœur entre Dieu et le monde se mette enfin au rang des adorateurs de la fortune, et devienne le zélé partisan du grand monde qui l'éblouit. Non, non, M., dans un lieu qu'on peut appeler l'écueil de la piété et de l'innocence, et où les plus sages perdent le sel de leur sagesse, l'on est dans l'admiration des vertus de l'abbé de Saint-Valier. L'on vante sa piété, sa religion, son recueillement et sa ferveur. L'on admire son zèle qui lui fait remplir le ministère d'un apôtre, instruisant les uns, reprenant les autres, animant ceux-ci, exhortant ceux-là avec une force, une charité, une onction semblable à celle de Jean-Baptiste, lorsqu'il instruisait les officiers et soldats de la cour du roi de Judée. Le monarque est informé du progrès qu'il fait dans son Louvre, il en bénit le ciel, il en parle avec éloge. L'on regarde ces commencements comme un heureux présage de ce qu'il doit être à l'avenir : et c'est ce que je vais vous faire voir.

Il s'agit de nommer un successeur à l'Evêque de Canada. Pour cela il s'agit de trouver un homme apostolique prêt de traverser les mers, non pour voir mettre sur sa tête une mitre enrichie de perles et de diamants et pour se voir couronné d'honneur. Non, non, cette église naissante encore dans son berceau, n'est point le parterre de l'épouse où l'on trouve la beauté des lys, l'odeur de la rose, du baume et du basilic. C'est un champ nouvellement découvert encore tout hérissé de

ronces et d'épines ; c'est une vigne sauvage qui ne porte point de fruits, ou qui en porte de très amers ; c'est une épouse dont Jésus-Christ veut faire la conquête, qui n'est vêtue que des vêtements de son ancienne infidélité et qui n'est point encore parée des ornements de son époux. C'est un diocèse immense et sans borne, dont l'étendue surpasse celui des plus grands empires ; c'est une terre habitée par une multitude sans nombre de Barbares, où il n'y a qu'un petit nombre de françois. Pour gouverner cette nouvelle église, il faut faire choix d'un homme qui soit semblable aux premiers apôtres, qui soit prêt de tout souffrir et de tout entreprendre pour la cause de Dieu et les intérêts de son église. Or, sur qui pensez-vous qu'on jette les yeux pour remplir une telle place ? Dans la foule de ceux qui auraient pu se présenter, l'Europe pouvait-elle fournir d'âme plus grande et de courage plus héroïque que l'abbé de Saint-Valier pour être en état de porter un si pesant fardeau. Or s'il est jugé digne de porter la mitre cè n'est point par le titre de sa noblesse et de son sang, qu'il tire de l'ancienne maison de Chevières en Dauphiné, qui a rendu des services importants à l'Etat tant dans l'épée que dans la robe ; sa piété, son mérite personnel, sont les seuls titres de sa promotion à l'épiscopat : et pour le dire en un mot, c'est par sa vertu qu'il a charmé le plus grand et le plus éclairé des monarques.

Mais si sa piété a éclaté au delà des mers, le Canada n'a-t-il pas été le théâtre où elle s'est fait admirer. Lorsqu'il vint en Canada soit en qualité de simple prêtre et de missionnaire, soit dans la suite avec le titre d'évêque successeur, que d'exemples de vertus ne donna-t-il pas dans le Séminaire qu'il avait choisi pour sa demeure. N'était-ce pas un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes de voir le premier évêque de Québec et son successeur s'efforcer l'un et l'autre, par une noble et pieuse émulation et par un combat de ferveur dont on voit peu d'exemples, à qui

l'emporterait dans les exercices de la piété? Ne les a-t-on pas vus l'un et l'autre unir et concilier ensemble les fonctions de chanoines et de séminaristes jusqu'à s'abaisser aux plus bas emplois, comme de balayer et de servir à la cuisine; sans vous parler d'un nombre de Prêtres et de Missionnaires des plus fervents auxquels l'abbé de St-Valier s'était uni pour pratiquer ensemble ce que la pénitence a de plus rigoureux, et ce que vous gens du monde, ennemis de toute mortification, n'entendez nommer qu'avec horreur, je veux dire les jeûnes, les haïres, les cilices et les disciplines. Un si bel assemblage de vertus fut ce qui détermina feu Messire François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec, de faire la démission de son Evêché en faveur de l'abbé de St-Valier, et de le demander au Roi pour être son successeur. C'est Elie qui voit son esprit retracé dans son disciple, et qui dès ce moment fait choix de ce nouvel Elisée pour être son successeur et l'héritier de ses vertus. *Requievit spiritus Eliae super Elizeum.*

Or, ne vous imaginez pas, M., que cette piété ait été passagère, il l'a fait paraître jusque dans l'adversité, et je puis dire avec le plus sage des Rois que cette sagesse l'a suivi jusque dans les cachots au milieu de la captivité, et qu'elle ne l'a point abandonné quoiqu'il fut captif et chargé de chaînes, *descenditque cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit eum.* Le philosophe Sénèque dit que le combat d'un homme de bien contre la mauvaise fortune est un spectacle si grand et si beau qu'il mérite que Dieu lui-même se détourne quelques moments de son grand ouvrage, qui est la conduite de tout l'univers et le gouvernement du monde, pour voir ce sage combattre généreusement contre les disgrâces, et triompher par sa constance de ses malheurs. *Spectaculum dignum ad quod divertat intentus operi suo Deus, vir bonus cum malâ fortunâ compositus.* Et pour faire l'application de cette pensée du philoso-

phe Romain, n'était-ce pas un spectacle encore plus divin et bien plus capable de charmer les yeux de Dieu, spectacle qui met toute l'Angleterre en admiration de l'Evêque de Québec, de voir en lui la piété d'un S<sup>t</sup> Prélat et la constance d'un héros jusqu'au milieu de sa captivité. Vous dirais-je que sa prison était un temple où il célébrait tous les jours les devins mystères, et où il communiait de sa main les ecclésiastiques et les laïcs qui étaient prisonniers avec lui ? Vous dirais-je qu'il fut la consolation des catholiques déguisés qui venaient secrètement s'adresser à lui pour être encouragés par des paroles, et pour recevoir de lui les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ? Vous dirais-je que dans la ville de Pharnam où il fut détenu pendant cinq ans prisonnier, les habitants quoique protestants et ennemis de l'Eglise Romaine et de toute hiérarchie avaient conçu une si grande idée de sa sainteté qu'ils publiaient hautement qu'ils n'avaient point dans toute l'Angleterre d'Evêque d'un mérite si distingué ! Mais ce n'est pas assez dire, les Evêques même d'Angleterre ne firent-ils pas son éloge ? Entre autres l'évêque de Winchester pénétré de son mérite et de ses rares vertus ne vint-il pas plusieurs fois en personne le visiter dans sa prison, et n'envoyait-il pas tous les jours un des officiers de son palais lui donner des marques de son estime et de sa vénération, et lui faire des offres de services qu'il n'accepta jamais ? Un S<sup>t</sup> Louis dans sa prison fit-il paraître plus de grandeur d'âme et de religion ?

Mais pourquoi aller au loin vous en chercher des preuves ? N'avez-vous pas été les témoins de sa vertu pour rendre hommage à son mérite ? Y en a-t-il un seul dans ce diocèse qui osât contester les preuves qu'il nous a données de sa grande piété et de sa profonde religion surtout envers l'adorable sacrement de nos autels. Car sans vous parler du zèle qu'il a eu de se mettre à la tête et de s'enrôler le premier dans cette pieuse association dont il a autorisé l'établissement en



ce pays pour l'adoration perpétuelle de J. C. au S<sup>t</sup> Sacrement de l'autel, combien de fois l'a-t-on vu passer des jours entiers dans le sanctuaire où repose l'arche de la nouvelle alliance. Comme un Moïse conversant avec Dieu sur le mont Sinai, il eut passé les jours et les nuits l'esprit et le cœur dans le ciel, s'il n'eût été obligé d'en descendre pour veiller au gouvernement d'Israël que Dieu avait confié à ses soins.

Mais si sa piété fut tendre, elle fut en même temps solide et désintéressée. La cupidité, dit l'apôtre, est la racine malheureuse qui produit toutes sortes de péchés. Or cette cupidité dans le siècle où nous vivons est si universellement répandue qu'il y a peu de personnes qui soient exemptes de cette tache. Elle a corrompu, dit l'Écriture, jusqu'aux enfants d'Héli, et l'abomination de la désolation a pénétré jusque dans le sanctuaire. Cette même cupidité est la porte par laquelle un grand nombre de bénéficiers entrent dans l'Église. Voici donc qui va vous surprendre dans l'abbé de St-Valier. Le Roi le nomme à un bénéfice considérable. D'abord sa piété s'en alarme ; il délibère, il consulte à ce sujet, et quelque chose qu'on fasse pour le calmer, on ne peut le résoudre d'accepter ce bénéfice. Il craint que la faveur des brigues ou des vies humaines, n'aient influé à cette nomination. Que fera-t-il donc ? Comme il ne veut pas charger sa conscience de l'argent du sanctuaire, son parti est pris de rendre cette abbaye et d'en faire sa démission au Roi qui ne pût s'empêcher de témoigner combien il était charmé de voir un cœur si généreux et si désintéressé.

*(La fin dans la prochaine livraison).*

---

## MARION-LAFONTAINE

Au recensement de la basse-ville de Québec, en 1681, il y a : Nicolas Marion, 40 ans, son fils Guillaume, 14 ans.

En 1687 (18 mars), Nicolas Marion-Lafontaine, marchand de Québec, plaide pour le recouvrement d'une créance ; le procès dure depuis sept ans. (*Conseil Souverain*, III, 134). On ne trouve dans Tanguay ni Nicolas ni Guillaume Marion ou Lafontaine.

L'été de 1687, un marchand coureur de bois, appelé Marion-Lafontaine se compromet avec les commerçants anglais de Boston et Albany. (Belmont, *Histoire du Canada*, p. 19). Quelques mois plus tard, cet homme est pris par les Français et fusillé. (*Documents sur la Nouvelle-France*, I, 560-561 ; La Hontan, I, 125, édition de 1728).

Voici où le mystère commence. En 1688 et 1689, Nicolas Marion dit Lafontaine, marchand de Québec, est présent en cour, à Québec, pour se défendre contre une réparation de bâtisse qu'on exige de lui—et l'affaire paraît remonter à huit ou neuf ans. (*Conseil Souverain*, III, 211, 215, 353).

Le 21 août 1690, le même plaide contre Mayeul Dumetz dit Bourbonnais. (*Conseil Souverain*, III, 455). Le 4 août 1692, il est en cour à Québec, plaidant contre Thomas Lefebvre. (*Conseil Souverain*, III, 675). Le 10 mars 1698, long procès au sujet d'une propriété de Thomas Lefebvre. Marion est habitant de Champigny dans la seigneurie de Lauzon. (*Conseil Souverain*, IV, 176, 195, 201, 217, 220, 241).

Le 1<sup>er</sup> mars 1700, il est cité comme défunt—étant décédé depuis quelques jours en s'en retournant de Québec à l'Hôpital-Général où il demeurait depuis quelque temps. Son fils George, habitant de Lauzon, accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Il reste des procès à régler. (*Conseil Souverain*, IV,

396, 403, 409). On fait mention de George, ci-dessus, de son frère Guillaume et de leurs deux sœurs.

Il me parait bien que l'homme fusillé en 1687 continua son commerce à Québec durant une douzaine d'années après cela.

Quant à George il est désigné dans le procès du 15 mars 1700, comme le gendre de Jean Dumets et, en effet, il s'était marié, quatre ou cinq ans auparavant, avec Marie-Madeleine, fille de Jean Dumets et de Jeanne Redié, de la côte de Lauzon. Tanguay, (I, 412, V, 515), donne George comme le premier de sa famille, en Canada, parce qu'il ne connaît pas le père.

Or, ce père, faut-il le prendre pour un fusillé-vivant ? Evidemment non. Que devons-nous supposer pour tâcher d'éclaircir ce problème ? Je note que le nom de Nicolas ne se trouve nulle part appliqué au coureur de bois de 1687. C'est partout Lafontaine-Marion et Marion-Lafontaine. L'exécution a fait du bruit dans le temps : on ne saurait la révoquer en doute. Faut-il admettre qu'il s'agit d'un frère ou d'un cousin de Nicolas, le marchand de Québec ? C'est ce que je pense.

BENJAMIN SULTE

---

#### LE CHEVALIER D'ANDIGNY DE GRAND-FONTAINE

---

Capitaine d'infanterie au Canada en 1665, lieutenant puis capitaine de vaisseau. Lorsque l'Acadie que possédait les Anglais depuis 1654 fut restituée à la France en 1667 par le traité de Bréda, le roi le nomma gouverneur de cette colonie. Commandant à Pentagouët en 1670, il reçut l'ordre de rentrer en France, le 5 mai 1675. Il reprit son rang de capitaine de vais-

seau <sup>(1)</sup>. Il était troisième capitaine sur le *Glorieux*, vaisseau amiral, dans l'escadre sous d'Estrées, qui se rendait à Cayenne en 1676 <sup>(2)</sup>. A l'attaque de Cayenne, le 21 décembre 1676 dans la nuit, il fut blessé au bras. Il s'était fait porter en chaise à la tête du 2<sup>e</sup> corps d'attaque, parce qu'il avait un pied malade, mais un de ses porteurs ayant été tué d'une mousquetade, il mit pied à terre et acheva la journée comme le plus valide des combattants. Le 20 février 1677, à la bataille de Tobago contre les Hollandais, le chevalier eut un bras cassé <sup>(3)</sup>. Il mourut à Brest, le 6 juillet 1696 <sup>(4)</sup>.

RÉGIS ROY

## RÉPONSES

**Le sieur de Sauvolles** (XIII, IX, 1228).—En 1698, Pierre LeMoynes d'Iberville obtenait du roi de France le commandement d'une expédition destinée à aller prendre possession des bouches du Mississipi.

Deux frégates lui furent confiées pour cet objet : la *Badine* et le *Marin*.

La *Badine* avait pour commandant M. d'Iberville lui-même, et comme officiers MM. Lescalette, lieutenant de vaisseau ; Desjordy-Moreau, enseigne ; Josselin de Marigny, enseigne en second ; de la Gauchetière et LeMoynes de Bienville, gardes de la Marine.

Le chevalier de Surgères, capitaine de frégate, commandait le *Marin* et avait pour officiers MM. du Hamel, lieutenant de vaisseau ; de Sauvolles (lieutenant de la compagnie de Bellecourt) enseigne de vaisseau ; Villautreys, enseigne en second ; Hannivel de Sainte-Colombe, garde de la Marine.

<sup>(1)</sup> *Colbert*, par Clément, tome III, p. 514.

<sup>(2)</sup> *Duquesne*, etc., par A. Jal, vol. II, p. 282.

<sup>(3)</sup> *Duquesne*, etc., par A. Jal, vol. II, p. 285.

<sup>(4)</sup> *Colbert*, par Clément, tome III, p. 514.

L'expédition partit de Brest le 24 octobre 1698 <sup>(1)</sup>.

Le 31 janvier 1699, les vaisseaux mouillaient à deux lieues au large de l'entrée de la rivière Mobile.

Peu après, M. d'Iberville reconnut l'île aux Chats, puis les îles de la Chandeleur, et dans les premiers jours de mars 1699, il atteignait l'embouchure du Mississippi. Il revint ensuite à la côte fonder le fort de Biloxi (12 avril 1699).

Le 3 mai 1699, M. d'Iberville retournait en France, chercher du renfort, laissant le commandement de la petite colonie à l'enseigne de vaisseau Sauvolles.

Le 8 février 1699, M. d'Iberville était de retour à Biloxi. Il apportait à M. de Sauvolles une commission royale pour commander au fort de Biloxi :

“ Sa Majesté ayant fait choix du sieur de Sauvolle, enseigne de vaisseau, pour commander dans le fort de la baie de Biloxy et aux environs, elle lui ordonne de faire les fonctions de commandant jusqu'à nouvel ordre, et aux officiers soldats et autres qui y sont entretenus, de le reconnaître en la dite qualité, et de luy obéir en tout ce qu'il leur ordonnera concernant le service de Sa Majesté, etc.”

M. d'Iberville repartit bientôt pour la France, laissant à son frère, Le Moyne de Bienville, la tâche de continuer l'exploration du Mississippi.

C'est pendant cette absence de M. d'Iberville que M. de Sauvolles, mourut au fort de Biloxi, le 22 août 1701.

M. Charles Gayarré écrit, dans son *Histoire de la Louisiane*, (vol. 1<sup>er</sup>, p. 66), publiée en 1846, que M. de Sauvolles était le frère de Le Moyne d'Iberville.

Tous ceux qui ont écrit après lui sur la Louisiane ou sur la famille Le Moyne, M. l'abbé Daniel, MM. Jodoin et Vincent, M. de Villiers du Terrage, etc. etc., ont accepté de bonne foi l'avancé de M. Gayarré.

---

(1) Le *Français*, vaisseau de 50 canons, commandé par M. de Chateamوران, rejoignit l'expédition à Saint-Domingue

M. de Sauvolles était-il un Le Moyne et était-il le frère de Le Moyne d'Iberville ?

Non.

Dans ses lettres au ministre et dans le *Journal* de ses navigations, lorsqu'il parle de M. de Bienville, d'Iberville écrit toujours "mon frère de Bienville."

Citons-en quelques passages :

"Le 1<sup>er</sup> février, j'ai esté à terre avec *M. de Sauvolle et mon frère de Bienville* dans ma chaloupe."

"Le 8 février au matin, MM. de Surgères, Sauvolle, Desjourdys et mon frère *Bienville* sont allés dans la biscayenne....."

"Le 27 février, je suis party des vaisseaux et deux canots d'écorce avec le sieur de Sauvolle, enseigne de vaisseau sur le *Marin*, et mon frère et le père Récollet et quarante-huit hommes, avec vingt jours de vivres....."

"Le 2 mai, j'ai fait reconnaître le sieur de Sauvolle, enseigne du vaisseau du Roi, pour commandant ; c'est un garçon sage et de mérite, et mon frère de Bienville pour lieutenant de Roi....."

Si M. de Sauvolles eût été son frère, il nous semble que M. d'Iberville aurait écrit : "mon frère de Sauvolles," comme il disait : "mon frère de Bienville."

M. d'Iberville était très attaché à ses frères. Le 16 décembre 1701, en arrivant à Pensacola, il apprend la mort de M. de Sauvolles, arrivée le 22 août précédent. Il se contente d'écrire dans son *Journal* : "J'ai appris la mort de M. de Sauvolles." Si ce dernier eût été son frère n'aurait-il pas noté sa mort avec un peu plus d'émotion ?

Il est établi, sans conteste, que M. de Sauvolles mourut à la Louisiane le 22 août 1701. Or nous avons dressé une liste complète des frères et sœurs LeMoyne, et aucun d'eux n'est mort dans ce pays.

Voyons plutôt :

1<sup>o</sup> Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil,

né à Montréal le 10 décembre 1656. Décédé au même endroit le 7 juin 1729.

2<sup>o</sup> Jacques LeMoynes, sieur de Sainte-Hélène, né à Montréal le 16 avril 1659. Décédé à Québec le 4 décembre 1690.

3<sup>o</sup> Pierre LeMoynes, sieur d'Iberville, né à Montréal le 20 juillet 1661. Décédé à la Havane le 9 juillet 1706.

4<sup>o</sup> Paul LeMoynes, sieur de Maricourt, né à Montréal le 15 décembre 1663. Décédé à Montréal le 21 mars 1704.

5<sup>o</sup> François LeMoynes, sieur de Bienville 1<sup>er</sup>, né à Montréal le 10 mars 1666. Tué par les Onneyouts à Repentigny le 7 juin 1691 (1).

6<sup>o</sup> Joseph LeMoynes, sieur de Sérigny, né à Montréal le 22 juillet 1668. Décédé à Rochefort le 12 septembre 1734.

7<sup>o</sup> François-Marie LeMoynes, né à Montréal le 22 septembre 1670. Décédé au même endroit le 21 septembre 1687 (2).

8<sup>o</sup> Anonyme né et décédé à Montréal le 2 octobre 1672.

9<sup>o</sup> Catherine-Jeanne LeMoynes, née à Montréal le 15 novembre 1673. Marié à Québec, le 8 décembre 1694, à Pierre Payan de Noyan.

10<sup>o</sup> Louis LeMoynes, sieur de Châteauguay I<sup>er</sup>, né à Montréal le 4 janvier 1676. Tué au fort Nelson, dans la baie d'Hudson, par les Anglais le 4 novembre 1694.

11<sup>o</sup> Marie-Anne LeMoynes, née à Montréal, le 16 août 1678. Mariée, au même endroit, le 28 octobre 1699, à Jean Bouillet, sieur de la Chassaigne.

12<sup>o</sup> Jean-Baptiste LeMoynes, sieur de Bienville II,

---

(1) Inhumé à Montréal.

(2) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1<sup>er</sup>, p. 379), l'a confondu avec son frère, Joseph, sieur de Sérigny. Son acte de sépulture le nomme Joseph-Marie et le dit âgé de 14 ans. C'est 17 ans qu'il aurait fallu mettre.

né à Montréal le 23 février 1680. Décédé à Paris le 7 mars 1767.

13<sup>o</sup> Gabriel LeMoyne, sieur d'Assigny, né à Montréal le 11 novembre 1681. Mort *des maladies des îles*, à Saint-Domingue, après 1701 <sup>(1)</sup>.

14<sup>o</sup> Antoine Le Moyne, sieur de Châteauguay II, né à Montréal le 7 juillet 1683. Décédé à Rochefort le 21 mars 1747.

Nous croyons avoir établi que M. de Sauvolles n'était pas un des frères Le Moyne <sup>(2)</sup>. P.-G. R.

**Le naufrage de l' "Éléphant"** (XIII, VII, 1218).—Le 25 octobre 1729, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart écrivaient au ministre :

---

<sup>(1)</sup> M<sup>sr</sup> Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. I<sup>er</sup>, p. 379) dit qu'il mourut garde-marine sur le vaisseau *La Renommée*. Nous ne savons trop où il a pris ce renseignement. M. d'Iberville, se rendant à la Louisiane, écrivait au ministre de la marine, du Cap Français, île de Saint-Domingue, le 24 novembre 1701 : " M. Vincent, que j'ay eu le plaisir de passer icy dans la traversée, m'a desbauché un de mes frères et l'a engagé de rester icy, dans l'espérance qu'il lui a donnée que nous agirions de concert pour faire en sorte auprès de vous de luy obtenir de vous, Monseigneur, la place de M. son frère dans le conseil établi au Cap Français de Saint-Domingue ; il prendra en ce cas, d'autres vues du côté du Mississipi. Cet emploiz me parait convenir à mon frère, qui est un jeune homme de vingt-quatre années, (il n'en avait que vingt), qui s'est adonné aux études et est le seul de tous mes frères qui n'a pas pris le party de la guerre. Je vous supplie, Monseigneur, de lui accorder cette place, qu'il est en état de remplir avec honneur et distinction. Je contribueray de ma part à luy procurer un bon établissement ; M. Vincent vous mandera mieux que moy de quoy il est capable." Un mémoire anonyme, mais que nous croyons écrit par Le Moyne de Sérigny ou encore Le Moyne de Bienville, dit positivement que M. d'Assigny mourut à Saint-Domingue, " où le Sieur d'Iberville fut obligé de le laisser, allant au Mississipi en 1701."

<sup>(2)</sup> M. Daniel, (*La famille de Lery*, pp. 176 et 177), dit que M. de Sauvolles fit d'abord partie du régiment de Carignan, comme volontaire. " Il passa ensuite en Louisiane où il fut très utile à d'Iberville." Nous doutons fort que ce soit là les deux mêmes personnages.



“ Nous devons avoir l'honneur de vous rendre compte du zèle et de la vivacité avec laquelle MM. les officiers de cette garnison se sont portés pour sauver les effets de Sa Majesté à bord du vaisseau du Roi l'*Eléphant*, où ils ont travaillé pendant douze jours, avec des peines et des fatigues incroyables et dans les plus mauvais temps sans aucun ménagement. Nous prenons la liberté de vous envoyer la liste de ces officiers.

Les sieurs Freneuse, Vitré, Gallocheau et l'Isle-Ronde, capitaines de vaisseaux marchands, s'y sont livrés de la même manière avec leurs équipages, abandonnant sans réflexion, dans cette occasion, leurs propres affaires et particulièrement les sieurs de Freneuse et Vitré.

“ L'affaire regardant particulièrement le sieur de la Richardière, capitaine de port, il s'y est distingué ; il y a fait trois voyages, le second a été de dix-neuf jours, avec de très grands risques ; il a lui seul sauvé les canons, plusieurs ancres, une grande partie du plomb et une quantité de fer considérable, après avoir mis le feu au navire, mais ayant sauvé auparavant les seize canons. Il est encore retourné pour la troisième fois pour tâcher de retirer une partie du fer qui a resté dans le fonds du navire qui n'ont pu être consumé par le feu, étant trop peu de temps à sec. Cet officier mérite, Monseigneur, que vous lui donniez des marques de satisfaction ; nous estimons qu'il a sauvé à lui seul pour près de vingt mille livres d'effets ; c'est un homme de ressources et nécessaire ; nous avons l'honneur de vous écrire sur son compte, sans sollicitation ni prévention, et nous vous supplions, Monseigneur, de lui accorder les appointements de capitaine de flûte qu'il vous a ci-devant demandés.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BEAUHARNOIS.  
HOCQUART.”

## QUESTIONS

1261.—Un des fils du marquis de Montcalm n'a-t-il pas servi avec le contingent français sous les ordres du marquis de La Fayette dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis ?  
CUR.

1262.—Vers 1685, le gouvernement français avait envoyé un hydrographe du nom de Des Haies faire une carte du Saint-Laurent. Cette carte a-t-elle été faite ? L'a-t-on conservée ?  
GEOGR.

1263.—Vous nous avez donné dans une de vos dernières livraisons les lettres patentes créant M. de Lotbinière marquis. Des Canadiens-Français ont-ils été faits comtes ou barons sous le régime français ?  
A. B. O.

1264.—Qui pourrait me donner la liste authentique des soldats et officiers de la milice canadienne cantonnée à Chambly pendant la guerre de 1812 ?  
S.-A. M.

1265.—Thomas Balch (*The French in America*, vol. II, p. 154) dit, parlant de LaFayette: "In 1778 he was appointed general commanding a corps of troops intended for an expedition into Canada." Par qui cette expédition fut-elle organisée ? Pourquoi n'a-t-elle pas été faite ?  
SOLD.

1266.—Le colonel réformé La Jonquière qui, en 1716, fut jeté à la Bastille pour avoir tenté d'enlever le régent de France, Philippe d'Orléans, était-il apparenté à notre gouverneur de La Jonquière ?  
FRS.

1267.—Quel est ce M. de Colombe "officier" qui fut tué dans les environs de la Pointe-aux-Trembles (Montréal) par les Iroquois dans l'automne ou l'hiver de 1689 ?  
A. O. J.

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

**Un bon patriote d'autrefois :**

**LE DOCTEUR LABRIE**

— PAR —

**L'abbé AUGUSTE GOSSELIN**

Docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada

—  
*Nouvelle édition revue et augmentée*

—  
**Prix: - - - - - \$0.75**

S'adresser à l'auteur, Saint-Charles de Bellechasse.  
(Prov. de Québec, Canada).

Expédié franco sur réception du prix. Mandat-poste  
payable à Saint-Charles de Bellechasse.

Cette édition, augmentée du double, renferme un  
index alphabétique, la liste des députés de Bellechasse  
depuis 1791, celle des curés de Saint-Charles, etc., etc.

---

---

## **La famille Aubert de Gaspé**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 150 exemplaires*

**Nombreux portraits**

---

*Prix : \$3.00 l'exemplaire*

## **La famille d'Avène des Méloizes**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 100 exemplaires*

**Nombreux portraits inédits**

---

*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

## **La famille Boisseau**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 100 exemplaires*

*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

S'adresser à l'auteur.

**No 41, rue Wolfe, Lévis.**